



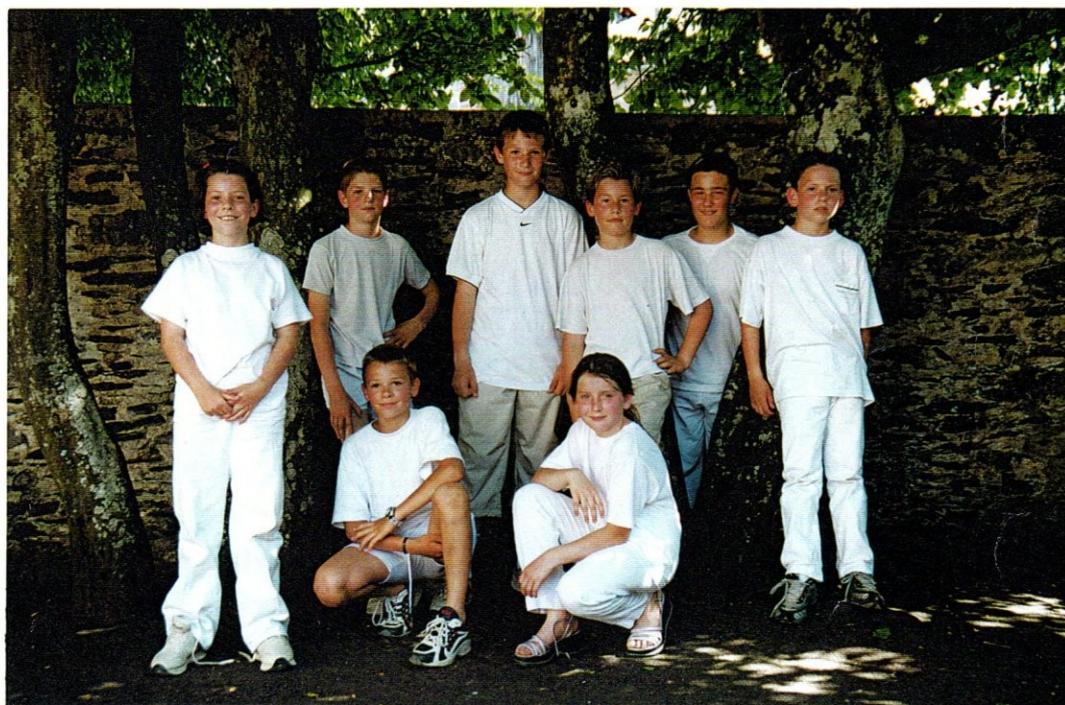
**MAIRIE DE LOUVIGNÉ**

# INFOS.....

**10<sup>ème</sup> anniversaire du Jumelage**



**Départ en 6ème**



**JUILLET 2002 n° 5**



## MERCI JEAN !

*« Si de là-haut tu nous entends,  
Reviens vers nous de temps en temps. »*

Jean nous a quittés pour passer sur l'autre rive, dans son action de bénévolat, le jour de la Fête des Pères. C'est tout un symbole pour le Comité d'Animation dont il était le « Père Jean », notre aîné qui distillait sa sagesse, sans s'imposer, avec grande modestie. Il nous laisse, d'une certaine façon, orphelins : il nous manquera ses petits gestes simples et délicats qui apportaient de la lumière quand nous avions tendance à voir le tableau un peu trop sombre. Les grands moments de convivialité qu'il nous a fait partager resteront des points de repères au long de ces années passées ensemble à tenter de rendre le quotidien moins monotone. Il prenait plaisir à « faire plaisir ». Son application à fleurir ou à illuminer sa maison exprimait toute la chaleur humaine qu'il voulait faire partager à son entourage. Il ne transigeait pas sur bon nombre de valeurs morales auxquelles nous devrions encore croire aujourd'hui. L'exemple de son dévouement et de sa disponibilité à tout instant nous stimulait : il ne disait pas « on travaille d'abord, on se repose après ». Il nous le faisait comprendre en se mettant au travail le premier !

Pour toutes ces bonnes années passées en votre compagnie, nous vous disons, d'un seul cœur « MERCI JEAN ».

Nous transmettons notre Amitié à Marthe et sa famille et les assurons de notre soutien.

Ainsi Jean s'en est allé,  
Un dimanche exceptionnellement ensoleillé,  
Un dimanche de fête à l'Ecole,  
Un dimanche de fête des Pères.  
Ainsi Jean s'en est allé,  
Ainsi va la Vie...

J	E	A	N					
F	L	E	U	R	I	R		
C	H	A	L	E	U	R		
I	L	L	U	M	I	N	E	R
M	O	D	E	S	T	I	E	
O	R	P	H	E	L	I	N	S
H	U	M	A	I	N			
S	A	G	E	S	S	E		
P	L	A	I	S	I	R		
B	E	N	E	V	O	L	A	T
M	O	U	S	S	A	Y		

## EXTRAIT DU REGISTRE CONSEIL MUNICIPAL DU 27/03/2002

### VOIRIE COMPTE RENDU de la Commission.

#### 1° - Chemins privés

##### Rappel de l'existant:

La Commune attribue de la pierre sur 3 chemins privés :

- Le Grand Aulain : 1 camion/an
- Riparfond : 1 camion tous les 2 ans
- Sarigné : 1/2 camion tous les 2 ans après avis de la commission.

##### Propositions de la commission

reconduction pour 2002 de l'attribution de pierre sur les bases ci-dessus

La Commission voirie propose la procédure suivante pour répondre aux éventuelles demandes d'attribution de pierre sur les chemins privés de la commune

- 1 - Le demandeur retire en mairie un formulaire spécifique "Attribution de pierre"
- 2 - Etude de la demande par la commission voirie selon les critères définis ci-après.
- 3 - Conditions d'attribution :

"Tout chemin privé desservant des bâtiments d'exploitation réhabilités à usage d'habitation principale et utilisé de façon régulière pour l'accès aux zones agricoles".

Ces deux conditions sont cumulatives.

- 4 - Toute demande fera l'objet d'une réponse.

Rappel : les habitants de Louvigné peuvent bénéficier du tarif collectivité pour l'acquisition de pierre à des fins personnelles. En faire la demande près du secrétariat de mairie.

#### 2° Signalisation

- sur la voirie communale : les panneaux doivent être identiques à ceux existants actuellement (panneaux bleus) Coût : 50 % commune - 50 % particulier

- sur les lieux privés : les particuliers sont libres de leur choix (type de panneaux et lieu de signalisation) à condition que l'harmonie du paysage soit respecté. Coût 100 % particulier.

- signalisation des lotissements : Le Prieuré - Domaine des Charmes. A étudier ultérieurement.

#### 3° - Analyse des devis

a) Fossés : curage plus arasement : Entreprise AUBERT Le Buret : 0.58 € H.T./m

b) Terrain de boules : sans fourniture de sable - finition tout venant compacte à 0.85 : Entreprise LIBOIRE Bonchamp : 1 886.56 € T.T.C.

c) Point à temps : Le parc D.D.E. Laval est le mieux-disant : 6.50 €/m<sup>2</sup>

#### 4° - Budget voirie 2002

Fonctionnement

Point à temps	20 000 F	3 050 €
Curage fossés	20 405 F	3 110 €
Pierre (chemins)	<u>3 500 F</u>	<u>534 €</u>
soit	43 905 F	6 694 €

Investissement T.T.C		
Chemin des Cocheries	55 100 F	8 400 €
Parking Rte Bazougers	146 787 F	22 378 €
Fossés -d-	20 000 F	3 048 €
Terrain de Boules	15 000 F	2 287 €
Trottoirs La Porte	45 059 F	6 869 €
Cimetière(columbarium)	15 000 F	2 287 €
soit	<u>296 946 F</u>	<u>45 268 €</u>

### **5° - Divers**

- cimetière : réfection peinture sur les deux portails (dès que possible)
- marquage au sol : face abri et terrain tennis (à faire au plus vite)
- résidence la Fontaine : lampadaire au centre de la place (face chez G Bouvet) à rénover ou à remplacer.
- centre Bourg : éclairage du carrefour devis Forclum : 1 214.57 € H.T.
- Chemin de la Richardais : engagement du propriétaire de remise en état pour le printemps 2002.

Après étude et délibérations, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions et décide d'inscrire en dépenses les montants s'y référant au budget 2002.

### **INDEMNITE DE FONCTION DES ADJOINTS**

La Loi n° 2002-276 relative à la démocratie de proximité a permis la revalorisation des indemnités pouvant être allouées aux adjoints.

Monsieur le Maire propose que le nouveau barème soit appliqué aux 3 adjoints à compte du 1er avril 2002. Le montant des indemnités versées à chaque adjoint sera calculé en appliquant le barème légal pour la strate de population de 500 à 999 habitants

Taux 8.25 % de l'indice 1 015

Les trois adjoints n'ont pas participé au vote de cette délibération

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

### **REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2001**

Considérant que le compte administratif 2001, non voté par l'assemblée, fait apparaître un excédent global de fonctionnement de 154 711.83 €

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer la reprise anticipée globale, à savoir le déficit d'investissement et les restes à réaliser.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide la reprise anticipée globale de l'exercice 2001, comme il est indiqué dans l'état annexe du budget primitif 2002.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2002**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2002 et décide d'appliquer les taux suivants :

- taxe d'habitation	15.80 %
- taxe foncière bâtie	22.50 %
- taxe foncière non bâtie	37.50 %

## **BUDGET PRIMITIF 2002**

Il est voté à l'unanimité des membres présents :

- <u>section de fonctionnement</u>	
dépenses - recettes	427 874 €
- <u>section d'investissement</u>	
dépenses - recettes	597 345 €

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **1 - C.A.T.E.**

Monsieur Coquelin présente le projet contrat temps libre de l'enfant avec la C.A.F et la M.S.A, en partenariat avec Soulgé et Argentré

Le projet prévoit essentiellement :

- engagement d'un animateur en contrat emploi jeune. La mission principale serait la direction du centre aéré d'ARGENTRE, l'organisation d'activités de loisirs pendant le temps extra scolaire, un camp ados en juillet,
- la mise en place de transport entre les 3 communes pour des activités partagées
- les moyens de communication et d'information.

Le montant des charges à supporter pour les 3 communes serait de 5 200 € (prévisionnel) répartis au prorata du nombre d'enfants allocataires C.A.F. ou M.S.A (832 € pour LOUVIGNE)

Le Conseil Municipal donne son accord pour la poursuite du projet en vue de sa concrétisation à court terme.

### **2 - Sécurité : église - salle des loisirs**

- église : les contrôles et les travaux recommandés ont été exécutés. Les services du patrimoine sont contactés pour étudier le problème du retable de la sacristie et des peintures murales avant rebouchage des fissures.

- salle des loisirs : Les contrôles et travaux recommandés sont en cours (signalisation évacuation - installations électriques)

### **3 - Z.A.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a attiré l'attention de la commission économie de la C.A.L. sur l'aménagement de la Z.A. de Louvigné située en bordure de la R.N. 157 et qui semble, pour partie concernée par le fuseau du T.G.V.

Monsieur le Maire souhaite que la C.A.L. lance la procédure de lotissement afin que le dossier soit présenté ensuite à la Préfecture pour avis.

### **4 - Espace - tri**

Monsieur CHOPIN Franck accepte de prendre en charge le gardiennage de l'espace-tri pour la saison estivale.

### **5 - P.O.S.**

Après consultation des services urbanisme de la D.D.E., il ne semble pas possible de procéder par "modification" pour classer des terres de zone NC en zone NA. Il faut donc lancer rapidement la procédure "Révision du P.O.S." pour dégager des zones constructibles et repenser l'aménagement structurel de Louvigné.

## **EXTRAIT DU REGISTRE CONSEIL MUNICIPAL DU 27/04/2002**

### **RYTHMES SCOLAIRES : RENTREE SCOLAIRE 2002**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie avait accepté l'idée que le transfert des cours du samedi matin au mercredi matin soit abandonné provisoirement.

Arrivant au terme de cette année scolaire 2001-2002, il convient de se prononcer à nouveau pour la rentrée 2002 afin que les représentants de la municipalité, au conseil d'école, puissent donner un avis.

- considérant que la majorité des communes de la Communauté d'Agglomération semble se diriger vers un statu quo (conserver les cours le samedi matin) et a le souci de la cohérence territoriale
- considérant que les études menées sur le biorythme de l'enfant ne concluent pas, de façon, évidente à une amélioration de la situation actuelle.
- considérant que les propositions émises par le D.D.E.C. de la Mayenne (classe le samedi matin 1 semaine sur deux avec récupération sur le temps de grandes vacances des samedis manquants) présentent un élément nouveau dans la réflexion.
- considérant que la mise en place des 35 heures a engendré début 2002 une réorganisation des services
- considérant que la municipalité mène actuellement une étude pour la mise en place d'un contrat d'aménagement du temps de l'enfant (C.A.T.E.) qui prendra en compte le temps périscolaire

Le Conseil municipal estime qu'il convient de mener, avec tous les partenaires concernés, une réflexion centrée sur une nouvelle approche de l'organisation de la semaine scolaire. Cette année supplémentaire permettra en outre d'appréhender de façon plus précise l'impact sur le fonctionnement des services municipaux et les conséquences financières induites par une éventuelle modification des rythmes scolaires.

### **PERSONNEL COMMUNAL : Indemnité astreinte**

Le statut de la fonction publique territoriale autorise à verser une indemnité pour accomplir les permanences à domicile, durant la nuit ou fin de semaine, en vue de répondre aux nécessités d'un service "salle des loisirs". Peuvent en bénéficier les agents titulaires employés à temps non complet relevant de la filière technique agent d'entretien.

Le Conseil Municipal décide d'allouer à Madame GUITTER Marie-Thérèse, agent d'entretien, une indemnité d'astreinte correspondant à 5 nuits (samedi 12 heures au dimanche 8 heures) soit  $24.39 \text{ €} \times 5 = 123.45 \text{ € brut}$

Cette indemnité d'astreinte sera payable avec le salaire de juillet .

### **MISE EN REVISION DU P.O.S. et prescription d'un plan local d'urbanisme**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé le 16 janvier 1986 ne correspond plus aux exigences actuelles et qu'il y a lieu de le mettre en révision. Il précise par ailleurs que la nouvelle réglementation issue de la Loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain a transformé les plans d'occupation des sols en plans locaux d'urbanisme et qu'il y a lieu de prescrire l'établissement d'un plan local d'urbanisme (P.LU) sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L.123-1 et suivants du code de l'urbanisme, et de définir les modalités de concertation avec la population, les associations locales et les autres personnes concernées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal.

- d'associer les services de l'Etat et les autres personnes publiques qui en auront fait la demande à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme
  - de mettre en place, pendant l'élaboration du projet, avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées les modalités de concertation suivantes :
    - . réunion publique de présentation du projet de PLU proposé par la commune à l'enquête publique
    - . exposition des documents graphiques sur le PLU en mairie
    - . mise à disposition du public à la mairie d'un cahier permettant à chacun d'exprimer ses idées.
  - de demander conformément à l'article L121-7 du code de l'urbanisme, que la Direction Départementale de l'Équipement soit mise gratuitement à la disposition de la Commune afin d'apporter son assistance à l'élaboration du PLU
  - de charger un cabinet d'urbanisme de la réalisation de l'étude
  - de donner autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à l'élaboration du PLU
  - de solliciter de l'Etat une dotation pour compenser les frais matériels et d'études nécessaires à cette élaboration et le Conseil Général pour les subventions liées à la partie non financée par l'Etat.
- Le Conseil Municipal décide, par ailleurs, que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du PLU seront inscrits au budget par décision modificative à intervenir ultérieurement.

La présente délibération sera transmise au Préfet de la Mayenne et notifiée aux Présidents du Conseil Général et du Conseil Régional, aux présidents des Chambres de commerce et d'industrie, des métiers et d'agriculture, aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale (Communauté d'Agglomération de Laval, S.D.E.G.M., Syndicat d'eau et d'assainissement Argentré Sud, Syndicat du Bassin de la Jouanne) aux maires des communes limitrophes (Argentré- Soulgé sur Ovette- Bazougers - Parné sur Roc et Bonchamp les Laval)

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et une mention sera insérée en annonce légale dans le journal local Ouest France.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **a) Domaine des Charmes**

Les propriétaires des parcelles 19 - 20 - 21 et 6 ter du "Domaine des Charmes" ont bien pris acte des réserves émises par le conseil municipal (D.C.M. du 24/10/2001) et ont trouvé un compromis avec le notaire pour éviter une multiplicité d'actes.

Le Conseil Municipal maintient les termes de la délibération précédente et rappelle aux acquéreurs la réglementation du Plan d'Occupation des Sols.

### **b) Installations classées pour la protection de l'environnement : Dossier EARL "Le Petit Puits" à Parné sur Roc**

Une enquête publique concernant la demande présentée par la EARL du Petit Puits, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, après extension, un élevage porcin comprenant 154 truies, 6 cochettes, 3 verrats, 250 porcelets en nurserie, 200 porcelets en post-sevrage, 200 porcs en pré-engraissement et 9000 porcs à l'engraissement ( soit 1 667 animaux équivalents) au lieu-dit "Le Petit Puits" à PARNE SUR ROC est en cours actuellement.

Le territoire de la commune de LOUVIGNE est concerné en partie pour l'épandage (prairie de la Perruche).

Conformément à l'article 8 du décret du 21 septembre 1977 modifié, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur ce projet..

Le Conseil Municipal, après délibération, n'émet pas d'avis défavorable mais insiste sur la stricte observation de la réglementation en vigueur..

**c - Éclairage public centre bourg**

Pour répondre à des soucis de sécurité au centre bourg, il a été envisagé de maintenir l'éclairage public pendant la nuit. Faute de câblage possible, et compte-tenu du coût d'installation nouvelle, il est décidé de conserver la situation actuelle : extinction à 10 heures 30.

Toutefois un renforcement de l'éclairage est prévu au budget.

**d - Groupe scolaire**

La Commission scolaire et le conseil municipal souhaite que l'étude de la 2ème tranche commence dès maintenant afin d'obtenir une estimation financière fin 2002 et étudier l'éventualité du début des travaux en 2003 (préparation du budget 2003).

**EXTRAIT DU REGISTRE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 29 /05/ 2002**

**COMMISSION SCOLAIRE ET SOCIO-CULTURELLE**

**A - Tarifs garderie à compter de la rentrée scolaire 2002**

Considérant les bilans déficitaires sur les années antérieures,

Considérant l'impact des 35 heures sur les frais de personnel,

Considérant que 2 personnes de service sont obligatoires dès l'instant où le nombre d'enfants en garderie est supérieur à 15,

Considérant que les heures d'ouverture matin et soir sont sensiblement identiques alors que le tarif matin est supérieur de 0.55 € à celui du soir,

La Commission scolaire, après études, propose de porter les tarifs garderie, à compter de la rentrée scolaire 2002, à :

- Matin et soir : 2.30 €
- Matin : 1.50 €
- Soir : 1.50 €

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité et insiste sur le respect des horaires, particulièrement le soir.

**B - Extension du groupe scolaire**

Monsieur COQUELIN informe le conseil municipal sur les choix de mobiliers qui ont été faits, après consultation des agents de service et des enseignants.

**C - Demande association V.T.T.**

La commission propose de ne pas donner suite à la demande formulée par le président de l'association VTT, concernant l'accès aux douches, aux vestiaires et l'utilisation d'un tuyau d'arrosage pour le lavage des vélos à année entière.

Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité et autorise l'association VTT à utiliser les installations, sous réserve de coordination entre Association VTT et Association Sportive de Football, à titre exceptionnel pour le dimanche 2 juin 2002.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **A - Agence Postale : contrat de travail**

Le contrat de l'agent de bureau de l'agence postale, Madame MAUNIT Martine, arrivant à échéance le 30 juin 2002 est reconduit pour une durée de 6 mois à compter du 1er juillet 2002. La durée mensuelle reste fixée à 40 heures.

### **B - S I V U : École de Musique**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil un courrier de Monsieur le Maire d'Entrammes dont l'objet était le budget du S.I.V.U. Les délégués S.I.V.U. du Conseil sont chargés de suivre ce dossier.

### **C - Randonnées pédestres**

Monsieur le Président des randonnées pédestres a fait part de son souhait de pouvoir inaugurer la boucle "Chemin des Arcis - La Petite Gaudinière" en 2003

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il reste à régler, en préalable, un problème de clôture au niveau de la partie chemin communal de la "Petite Gaudinière"

### **D- Extension groupe scolaire**

Plusieurs membres du conseil municipal s'étonnent de la présence de tirants dans la salle de restauration et dortoir. Ceux-ci nuisent à l'esthétique de l'ensemble. S'agissant d'une solution répondant à un contrôle technique, l'étude préalable pourrait être mise en cause.

Monsieur le Maire adressera un courrier à Madame TALVARD, Architecte, pour qu'elle apporte les réponses à cette question.

D'autre part il paraît opportun de prévoir l'installation d'un filet pare-ballons vu la proximité du terrain de football.



## 10 ANS DE JUMELAGE ARGENTRE/LOUVIGNE – BABENHAUSEN

ECHANGE OFFICIEL EN MAI 2002

Un week-end de 5 jours à l'Ascension, une aubaine du calendrier que nous avons saisie pour le dixième anniversaire du Jumelage ARGENTRE/LOUVIGNE – BABENHAUSEN !

Ce sont 90 Argentréens et Louvignéens qui se sont déplacés en Souabe pour fêter cet événement à BABENHAUSEN.

L'accueil par la municipalité, le Partnerschaftkomitee et les familles de BABENHAUSEN a été particulièrement chaleureux, comme à l'accoutumée, sommes-nous tentés de dire.

« Dix ans sans le moindre nuage, sans le moindre orage. La petite plante de l'amitié a poussé. Elle est devenue une plante suffisamment importante. Je souhaite qu'elle devienne un arbre solide et fort », nous a confié le Docteur Hermann HAISCH. Pour Théo LEHNER, maire de BABENHAUSEN, « à l'heure du 10<sup>e</sup> anniversaire, le jumelage est un beau cadeau auquel il est nécessaire d'apporter le plus grand soin tout en ne perdant pas l'objectif de départ : permettre aux jeunes de se rencontrer pour partager des cultures différentes ».

Le programme proposé prévoyait 3 grands thèmes :

- **Découverte du patrimoine** avec, entre autres, une excursion au lac d'Ammer et la visite guidée du Landkreis Unterallgäu (Chartreuse, restaurant typique, marché artisanal, ...)
- **Réflexion sur les jeunes**

Conférences et débats divers ont porté sur :

- . les jeunes, l'enseignement et la formation en Europe,
- . les jeunes, l'enseignement et la formation en France et en Allemagne
- . un échange d'élèves des écoles primaires d'ARGENTRE/LOUVIGNE – BABENHAUSEN en 2003

**Soirée festive**, en présence du Docteur SIMNACHER, Président du Bezirk de Souabe, orchestrée par Frank RÖGER et Hans Werner HUBERT, au cours de laquelle chacun a pu revivre quelques moments forts de 10 années de vie commune grâce à une vidéo retraçant tant les rencontres officielles que les rencontres associatives, voire les échanges individuels dans le cadre des jobs d'été et des stages en entreprise. Au cours de cette soirée, nous avons pu également visionner le film tourné par les jeunes de nos 3 communes évoquant 10 anecdotes ou situations insolites pour 10 ans de Jumelage.

Nous avons bien sûr vécu des moments forts au cours de cette rencontre, qu'il s'agisse de la plantation d'un arbre par les jeunes sur la toute nouvelle « Place du Jumelage » à l'école de BABENHAUSEN (tout un symbole !) ou bien l'arrivée de Marcel BOULVRAIS, vice-président section cyclotouriste argentréenne après environ 1100 km à vélo dans des conditions atmosphériques difficiles, ou bien encore de l'ovation particulière réservée à Colette LE GALLIOT, Présidente du

Comité de Jumelage pour son intervention en allemand, sans oublier, quelques minutes avant le départ, la danse spontanée déclenchée par les airs musicaux interprétés par l'Harmonie de KLÖSTERBEUREN, malicieusement dirigée quelques instants par... Yves LAPIERRE, Président du Comité d'Animation de LOUVIGNE.

Argentréens et Louvignéens sont revenus fort satisfaits et c'est là une motivation supplémentaire pour renforcer nos échanges. Réjouissons-nous en particulier de l'engagement de nos jeunes et encourageons-les à découvrir des cultures différentes et à les respecter, aiguisons leur curiosité et favorisons de nouvelles rencontres... Et méditons cette phrase d'Elie WIESEL, Prix Nobel de la Paix :

« La Paix n'est pas un cadeau que Dieu fait aux hommes, c'est un cadeau que les hommes se font à eux-mêmes. »

Un grand MERCI à toutes celles et tous ceux qui nous ont accompagnés tout au long de cet échange officiel. La fidélité des anciens, l'enthousiasme des nouveaux (et des anciens aussi !) sont tellement encourageants !

A bientôt, pour de nouveaux projets.

Post-scriptum

Quoi de mieux qu'Internet pour communiquer d'un bout à l'autre de la planète et pour faire connaître les activités d'une association ?

C'est en partant de ce constat tout simple, que les membres des comités de jumelage d'Argentré-Louvigné et Babenhausen ont eu l'idée d'investir la toile mondiale.

Initié par les jeunes Allemands dès 1998, le projet d'un site web dédié aux échanges entre ces trois communes fait son chemin et s'accélère ces derniers mois. Le détonateur : l'assemblée générale de janvier 2002. Sous l'impulsion de Colette Le Galliot, présidente du comité de jumelage côté français, la décision est prise : réserver un nom de domaine pour le jumelage et créer un site.

[www.argentre-louvigne-babenhausen.com](http://www.argentre-louvigne-babenhausen.com),

telle sera l'adresse officielle du partenariat franco-allemand. Pourquoi ce nom ? Parce que, bien qu'un peu long, il est simple à retenir.

Une fois la démarche officialisée, reste à définir le contenu du site.

Le cahier des charges défini par l'équipe de webmasters locaux peut se résumer ainsi : l'objectif principal de cet outil est de faire connaître les comités de jumelage, de donner aux internautes des informations sur les comités et de dynamiser les associations en favorisant les échanges.

Deux catégories d'utilisateurs ont ainsi été visées : les membres et les « curieux ».

Les premiers trouveront sur le site les informations utiles au fonctionnement quotidien du jumelage comme :

- un agenda (avec les dates des futures réunions ou les événements importants),
- un annuaire (contenant le nom, l'adresse, le téléphone ou l'adresse e-mail de tous les membres),
- le résumé des réunions,
- et un « chat » pour dialoguer en direct avec tous les membres connectés.

Les seconds, venus d'horizons très divers, devront trouver les réponses à leurs questions sur le jumelage :

- l'historique (avec l'intégralité des articles de presse parus à ce jour),
- l'actualité du partenariat (prochains échanges...),
- la présentation des villes jumelles
- la possibilité de contacter les membres du comité pour leur poser des questions, s'inscrire aux échanges...

Au niveau du graphisme, le bleu et le blanc ont été les deux couleurs retenues. Elles se retrouvent, en effet, à la fois sur le drapeau bavarois et sur le drapeau français et marquent ainsi, s'il en était besoin, la volonté d'unité entre les deux communautés.

L'inauguration de ce site web, entièrement rédigé en français et en allemand, grâce à la collaboration des deux comités, s'affiche comme la vitrine du dynamisme de ce partenariat qui vient de fêter fièrement son dixième anniversaire.

Alors, bon anniversaire au jumelage... et à bientôt sur le web !

# QUELQUES RAPPELS !!!!!!!!!!!

## ESPACE TRI

### HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI de 17 heures 30 à 18 heures 45  
SAMEDI de 16 heures à 17 heures 45

## MAIRIE

### HORAIRES D'OUVERTURE

Du 01 janvier au 30 avril et du 01 septembre au 31 décembre

Lundi – mardi – mercredi et vendredi de 14 heures à 18 heures  
Et le samedi de 9 heures à 12 heures

Du 01 mai au 30 août

Lundi – mardi – mercredi et vendredi de 14 heures à 18 heures

Fermeture congés annuels

Juillet 2002 du vendredi 5 au vendredi 12 inclus

Août 2002 du vendredi 16 au vendredi 30 inclus



La Municipalité est alertée depuis plusieurs mois sur le fait que des automobilistes empruntent la route de l'Étang pour accéder à la R.N. 157, ce qui est strictement interdit.

# A CHACUN SON TALENT !!!!

## BRAVO MARCEL

L'idée lui trottait dans la tête depuis longtemps, Marcel BOULVRAIS, vice-président du cyclo club d' Argentré, avait décidé de rejoindre Louvigné à Babenhausen, parcourant 1060 km à vélo (VTC) dans le cadre du jumelage en mai. Il pensait former un groupe pour réaliser ce périple, mais la distance ou les activités professionnelles de chacun ont fait qu'il n'a pas rencontré d'écho pour son projet. A la surprise de tous, le dimanche 28 avril, il est parti seul et sans assistance, traversant les Vosges dans des conditions atmosphériques épouvantables, il est arrivé, tranquillement, sous le soleil, le jeudi 8 mai en Souabe avant les cars français.

## CALENDRIER DES FETES

2002

<u>AOUT</u>	Mardi 27	: Bal Club de l'Amitié
<u>SEPTEMBRE</u>	Samedi 21	: Soirée Choucroute C.A.L.
<u>OCTOBRE</u>	Samedi 5	: Soirée Association Sportive V.T.T.
	Samedi 19	: Soirée Classes 2
<u>NOVEMBRE</u>	Dimanche 10	: Cérémonie du 11 Novembre Bal Club de l'Amitié
	Samedi 16	: Soirée A.P.E
<u>DECEMBRE</u>	Samedi 21	: Animation de Noël

**VOUS AVEZ LA PAROLE .....**

La Mairie s'efforce chaque jour d'améliorer votre environnement et la qualité de vie de votre commune. Elle travaille pour vous et a besoin de vos remarques et vos suggestions.

NOM : ..... Prénom : .....

ADRESSE : .....

OBSERVATIONS :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Ce coupon est à adresser : Mairie de LOUVIGNE.